

# Ligue régionale de natation

## Conseil d'administration du jeudi 26 août 2021

La réunion a lieu en visioconférence en raison des restrictions sanitaires

### Ordre du jour :

- 1. VALIDATION DU PV DU PRÉCÉDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION**
- 2. APPROBATION DU CALENDRIER DES COMPETITIONS POUR LA FIN DE SAISON 2021**
- 3. RETOUR DES DECISIONS DE LA FFN SUITE AUX DEMANDES DE LABELLISATION DES CLUBS**
- 4. INFORMATION SUR LES ORIENTATIONS DES PROJETS SPORTIFS (PSF) CLUBS**
- 5. POINT SUR LES FORMATIONS BF1/BF2 (SESSION 2020 ET 2021)**
- 6. POINT SUR LA FACTURATION DES FRAIS DE COMPETITIONS DE LA SAISON 2021 ET PROPOSITION D'UN PROCESSUS DE PAIEMENT POUR 2022 POUR APPROBATION**
- 7. DÉMISSIONS DE LA SECRETAIRE GENERALE ET DU SECRETAIRE ADJOINT DE LEURS FONCTIONS (VOTE)**
- 8. RECOMPENSES FEDERALES 2021**
- 9. COURRIER :**
  - demande d'affiliation FFN de 2 nouveaux clubs (Sud Sauvage Natation et Club des Nageurs de Saint-Leu)
  - mail de l'ASEC sur le créneaux des nageurs PSQS
  - mail de Mme Ferrère - démarrage de la saison
  - ORESSE : AG-4 septembre 2021
- 10. QUESTIONS DIVERSES :**
  - Daniel Savigny : "proposition d'insérer une clause de révocation aux statuts de la ligue"
  - Thierry Goupil : "conséquences suppression CAF"

### PRÉSENT.E.S

Julie ABEL, Frédéric ARNAUD, Flore ATTYASSE, Mahdia BENHAMLA, Dominique DERVILLIER, Henri FONTAINE, Guilène FAUBOURG , Thierry GOUPIL, Samuel IDMONT, David PAUSÉ, Daniel SAVIGNY

## EXCUSÉ.E.S

Marc BERTSCH (procuration Thierry GOUPIL – transmis à la ligue),  
Valérie KUYTEN (procuration Thierry GOUPIL – à transmettre à la ligue)

## INVITÉ.ES

**Caroline Naria, responsable administrative et financière (RAF), Franck Schott, conseiller technique sportif (CTS)**

Les participant.e.s ayant rejoint la visioconférence, le président Henri Fontaine ouvre la séance à 18 heures 09.

La secrétaire générale, Valérie Kuyten et le secrétaire général adjoint, Marc Bertsh ayant démissionné de leurs fonctions, le président demande qu'un membre du conseil d'administration (CA) soit nommé secrétaire de séance. Mahdia Benhamla se propose, le CA accepte

### 1• VALIDATION DU PV DU PRÉCÉDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le procès verbal du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité

### 2• APPROBATION DU CALENDRIER DES COMPÉTITIONS POUR LA FIN DE SAISON 2021

Le CTS indique que :

- la Fédération française de natation (FFN) a voté en assemblée générale la prolongation jusqu'en décembre 2021 de la saison 2020/2021 ;
- le calendrier des compétitions qu'il a proposé pour ce quatrième trimestre a été validé par l'ETR
- l'ETR n'ayant pas dégagé de position commune concernant l'organisation des challenges au niveau régional ou par zone, il revient au CA de trancher.

Le CTS rappelle les avantages et les inconvénients des deux options déjà listés dans son mail au président et aux entraîneurs en date du 7 juillet 2021 ([annexe 1](#))

Le président demande au CA de se prononcer sur les propositions. Le vote a lieu à main levée.

- **organisation régionale : 11 voix** (Julie Abel, Mahdia Benhamla, Dominique Dervillier, Henri Fontaine, Guilène Faubourg , Thierry Goupil (+ procuration Marc Bertsch et Valérie Kuyten), Samuel Idmont, David Pausé, Daniel Savigny)
- **organisation par secteur : 1 voix** (Frédéric Arnaud)
- **abstention : 1 voix** (Flore Attyasse)

L'organisation régionale des challenges est adoptée par le CA.

Un appel à candidature pour l'organisation des compétitions sera envoyé à tous les clubs le lundi 30 août.

Le CTS met l'accent sur le fait que l'ASEC et l'ACE - seuls clubs à pratiquer dans des bassins de plus de six couloirs et donc adaptés à ce type de compétitions -, ne souhaiterons peut-être organiser toutes les compétitions.

Guilène Faubourg et Dominique Dervillier estiment qu'il est aussi possible d'organiser des compétitions ailleurs que sur ces deux sites. La piscine de Saint-Joseph, celle du Port et celle de Saint-Philippe ( six couloirs) nouvellement livrée sont notamment citées.

Sous réserve d'acceptation des clubs et des communes propriétaires des équipements, le CTS souligne qu'en cas d'organisation des challenges en bassins de six couloirs, il faudra prévoir :

- trois réunions (samedi après-midi, dimanche matin, dimanche après-midi) au lieu de deux
- resserrer la grille des temps nécessaires pour participer aux compétitions

## **APPLICATION DU PASS SANITAIRE**

**A ce stade, le CTS indique que la ligue doit mettre en place un protocole tenant compte de l'entrée en vigueur effective dès à présent du pas sanitaire pour toutes personnes de plus de 17 ans (effective dès le 30 septembre 2021 pour les 12 ans - 17 ans)**

Il s'en suit une discussion sur les modalités à mettre en œuvre, l'engagement des responsabilités en cas de fraudes constatées par les autorités et plus largement sur les répercussion de l'application du pass sanitaire sur le nombre de licenciés (nageuses - nageurs, officiel.le.s, bénévoles).

La FFN a déjà adressé aux clubs le grandes lignes du protocole à appliquer (**annexes 2 et 3**)

**Le CA décide de mettre en place une commission chargée de mettre en place ce protocole.**

Thierry Goupil, premier vice-président et référent Covid de la ligue déclare : "je ne veux plus être responsable Covid pour la ligue. Les relations avec le président sont difficiles. J'ai été référent pendant un an. Cela ne m'intéresse plus, il faudra trouver quelqu'un d'autre"

Cette annonce ne donne lieu à aucune réaction ni discussion

La commission est placée sous l'égide du CTS, elle est composée de : Flore Attyasse, Mahdia Benhamla, Dominique Dervillier, Guilène Faubourg et Henri Fontaine.

**Elle se réunira le lundi 6 septembre 2021 à 18h en visioconférence.** Chaque membre devra arriver en réunion avec des propositions concrètes afin qu'un protocole soit rapidement établi.

**Le protocole sera transmis aux clubs dans les jours suivants pour une application dès le 19 septembre, date de la première compétition**

### **3• RETOUR DES DECISIONS DE LA FFN SUITE AUX DEMANDES DE LABELLISATION DES CLUBS**

Le CTS fait un point sur les demandes de labellisation des clubs pour la saison 2021/2022

9 clubs ont fait des demandes pour un total de 18 labels. Lors du CA du jeudi 7 janvier 2021, la ligue (qui a un avis consultatif) a émis pour ces demandes : 13 avis favorables et 5 avis défavorables (**annexe 4**)

Après examen des dossiers, la FFN a émis 8 avis favorables et 7 avis défavorables. 3 dossiers sont en attente en raison de documents manquants.

La ligue avait estimé qu'en raison de la nouvelle mouture des critères de labellisation et de la situation exceptionnelle créée par la crise sanitaire, les conditions d'attribution auraient été assouplies.

"Cela n'a pas été le cas, nos avis n'ont pas servi. La fédération a appliqué à lettre les critères d'éligibilité" note le CTS.

**Pour précision : tous les clubs candidats à la labellisation remplissaient les prérequis. Ce sont les indicateurs, notamment ceux se rapportant aux diplômes fédéraux, qui ont posé problème.**

**Ainsi, pour le label :**

**• apprentissage :**

- ENF : le club doit obligatoirement justifier de la présence d'un BF2 au sein de son équipe éducative
- éveil aquatique : le club doit obligatoirement justifier de la présence au sein de son équipe éducative d'une personne ayant suivi la formation fédérale "éveil aquatique". Cette formation n'est pas dispensée localement

**• santé :**

- forme et santé : le club doit obligatoirement justifier de la présence au sein de son équipe éducative d'une personne ayant suivi la formation fédérale "forme et santé"
- forme et bien être : le club doit obligatoirement justifier de la présence au sein de son équipe éducative d'une personne ayant suivi la formation fédérale "forme et bien-être"

Ces deux formations sont onéreuses (elles sont dispensées par des médecins). Le retour d'expérience montre que peu de personnes ont émis le souhait de participer à ces formations organisées par la ligue. Il a donc été difficile d'arriver à un budget à l'équilibre.

**Le président et le CTS ont entamé des démarches pour que les éducatrices - éducateurs de natation qui le désirent puissent intégrer des formations**

**organisées par le DRAJES et l'ARS en direction de tous les secteurs d'activités sportives.**

**• compétition :**

- le club doit obligatoirement justifier de la présence au sein de son équipe éducative d'un(e) monitrice sportive, moniteur sportif de natation (MSN)

La ligue est dans l'incapacité d'organiser cette formation longue et coûteuse.

**Le président et le CTS ont entamé des démarches pour que les titulaires de BF4 puissent bénéficier d'une équivalence MSN**

**Il reviendra aux intéressé.e.s d'effectuer rapidement leur demande d'équivalence.** L'obligation MSN est effective depuis la saison dernière. En règle générale, les équivalences sont acceptées dans un laps de temps n'excédant pas les deux ans après la mise en place de l'obligation.

**• partenaire d'accession :**

- le club doit obligatoirement justifier de la présence au sein de son équipe éducative d'un(e) éducateur-trice titulaire du BEESAN – BF4
- d'au moins un(e) médaillé(e) aux championnats de France

#### **4• INFORMATION SUR LES ORIENTATIONS DES PSF CLUBS**

Huit clubs de Mayotte et de La Réunion ont déposé des dossiers pour le subventionnement d'un total de 42 actions pour un montant global de 937.350 euros

Dans ce montant, les demandes émanent de La Réunion s'élevaient à 188.950 euros

Le CTS que l'enveloppe pour les clubs des territoires de Mayotte et de La Réunion se situe en moyenne autour de 30.000 euros.

**La FFN a décidé de subventionner 7 clubs pour un total de 21 actions et pour un montant global de 32.200 euros pour La Réunion et Mayotte**

**La ligue a demandé des subventions pour 4 actions pour un montant global de 28.000 euros. Elle a obtenu 21.000 euros.**

Le CTS note que plusieurs dossiers déposés par les clubs étaient "insuffisants et incohérents", "les orientations du PSF n'ont pas été comprises".

Il propose la tenue d'une réunion d'information sur ce thème en direction des dirigeants.e.s des clubs.

Une date sera fixée prochainement.

**Le CTS propose par ailleurs la tenue d'une réunion en directions des dirigeants de clubs et des entraîneurs sur "les comportements à risque".**

Trois entraîneurs exerçant dans trois clubs ont l'objet d'un signalement après la DRAJES. Les procédures sont en cours.

"Ce qui pouvait se faire avant, c'est-à-dire rabaisser un nageur au cours d'un entraînement pour le pousser dans son orgueil et le faire réagir n'est plus possible désormais" déclare le CTS.

La réunion avec la DRAJES portera sur les comportements à adopter, "sur ce qu'il est possible de faire ou pas"

## **5• POINT SUR LES FORMATIONS BF1/BF2 (SESSION 2020 ET 2021)**

La crise sanitaire et les restrictions qui en ont découlé, ont impacté ces formations.

- Formation BF1 : 20 stagiaires (1 abandon)
- Formation BF2 : 2 validation, 1 abandon, 1 en cours de finalisation

La réforme des brevets fédéraux entraîne l'ajout d'une importante partie administrative dans les apprentissages.

Il n'est désormais plus nécessaire d'avoir obtenu le BF1 pour entamer le cycle BF2. Les deux formations peuvent être croiser.

## **6• POINT SUR LA FACTURATION DES FRAIS DE COMPETITIONS DE LA SAISON 2021 ET PROPOSITION D'UN PROCESSUS DE PAIEMENT POUR 2022 POUR APPROBATION**

La RAF rappelle que pour la première fois la saison dernière, les clubs pouvaient régler leurs engagements directement sur Extranat (précédemment des factures étaient émises par la ligue.

La FFN recommande le paiement sur Extranat, L ligue n'a pas donné de directive aux clubs pour la saison écoulée. "Certains clubs ont payé sur Extranat, d'autres par virement, d'autres n'ont rien fait" souligne la RAF.

"Cela a été très compliqué cette année" dit-elle. Elle précise qu'en termes de facturation, Extranat "ne tient pas compte des forfaits, des ajouts de compétiteurs et des dépassements de temps.

Le fait que selon les décisions tarifaires de la ligue, le montant des engagements entre clubs labellisés (2,50 par participant.e) et non labellisés (4 euros par participant.e) complique encore la tâche "puisque Extranat ne fait pas la différence entre club labellisé ou non, il n'y a pas de tarfi club labellisés en Métropole" souligne David Pausé, trésorier.

Il met l'accent "sur le gros travail de rapprochement bancaire qui a dû être effectué

S'en suit une discussion sur les décisions à prendre pour rationaliser et alléger la tâche du trésorier et de la RAF.

La piste d'une uniformisation des tarifs d'engagement entre tous les clubs, avec possibilité d'une gratification en fin d'année pour les clubs labellisés est évoquée

La question sera posée aux clubs lors de la prochaine assemblée générale

**Les points les concernant étant épuisés, le CTS et la RAF quittent la visioconférence à 20h10**

## **7. DÉMISSIONS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET DU SECRÉTAIRE ADJOINT DE LEURS FONCTIONS (VOTE)**

Par un mail en date du jeudi 24 juin 2021, Valérie Kuyten annonce sa démission de son poste de secrétaire générale de la ligue ([annexe 5](#))

Par un mail en date du vendredi 25 juin 2021, Marc Bertsch annonce à son tour sa démission de son poste de secrétaire général adjoint de la ligue ([annexe 6](#))

Le président demande s'il y a des candidat.e.s à ces postes

Mahdia Benhamla, est candidate au poste de secrétaire générale  
Flore Attyasse est candidate au poste de secrétaire générale adjointe

Il n'y a pas d'autres candidatures

Le vote a lieu à main levée

### **Mahdia Benhamla est élue secrétaire générale**

- 9 voix pour (Julie Abel, Frédéric Arnaud Flore Attyasse Mahdia Benhamla, Dominique Dervillier, Henri Fontaine, Guilène Faubourg, Samuel Idmont, David Pausé)
- 1 voix contre (Daniel Savigny)
- 1 abstention (Thierry Goupil)
- Thierry Goupil ne donne pas d'indication sur les votes de Marc Bertsch et de Valérie Kuyten dont il détient les procurations

### **Flore Attyasse est élue secrétaire générale adjointe**

- 9 voix pour (Julie Abel, Frédéric Arnaud Flore Attyasse Mahdia Benhamla, Dominique Dervillier, Henri Fontaine, Guilène Faubourg, Samuel Idmont, David Pausé)
- 1 voix contre (Daniel Savigny)
- 1 abstention (Thierry Goupil)
- Thierry Goupil ne donne pas d'indication sur les votes de Marc Bertsch et de Valérie Kuyten dont il détient les procurations

## 8• RECOMPENSES FEDERALES 2021

Le CA félicitent Rosalie Abel-Thiebaut et Nans Mazellier pour les excellents résultats en natation obtenus au cours de la saison écoulée et décident de leurs attribuer des récompenses

Les félicitations du CA vont également aux nageuses de natation artistique pour les excellents résultats obtenus au cours de la saison écoulée et décident de leurs attribuer des récompenses (les noms seront rapidement transmis par Flore Attyasse)

## 9• COURRIER

### **- Demande d'affiliation FFN de deux nouveaux clubs (Sud Sauvage Natation et Club des Nageurs de Saint-Leu)**

Thierry Goupil demande si les dossiers sont complets

Guilène Faubourg s'étonne que cette même requête n'a pas été formulé lors de la demande d'affiliation d'un nouveau club à Mayotte

Le président déclare que toutes les pièces exigées par la FFN dans le cadre d'une demande d'affiliation ont bien été fournies par les deux clubs. Il précise que c'est de toute façon à la FFN qu'il reviendra d'accepter ou pas les affiliation.

### **En raison d'obligation professionnelle Flore Attyasse quitte momentanément la visioconférence vers 20h**

### **- mail de l'ASEC sur le créneaux des nageurs PSQS (annexe 7)**

Laurent Bordier, président de l'ASEC, a écrit au président le dimanche 15 août. Il écrit, notamment : "Monsieur le président, vous avez choisi de ne pas ouvrir cette année le Centre d'Accession et de Formation Natation de la Réunion, contre l'avis de Franck Schott CTS et en opposition avec les décisions du comité directeur de la ligue Réunionnaise de Natation. Les conséquences immédiates pour le club Asec Natation , sont la suppression des créneaux piscine précédemment attribués au CAF, ce qui rend impossible l'entraînement de nos compétiteurs constitutifs du collectif junior".

Thierry Goupil, au nom de l'ASEC dont il est vice-président, ajoute en séance : "nous avons été stupéfaits à l'ASEC d'apprendre que dans un mail adressé par le président de la ligue au directeur des sports de Saint-Paul, il demandait que l'on supprime des lignes pour Saint-Paul"

Le président demande à Thierry Goupil de lire en séance le mail auquel il fait référence. Thierry Goupil indique ne pas avoir lu lui-même ce mail, "c'est le directeur des sports qui me l'a lu" indique-t-il.

Dominique Dervillier souligne : "on ne peut pas se baser sur des "on-dit" pour porter de telles accusations"

Julie Abel déclare : "le 5 juillet il y a eu des promesses faites dans un mail signé par le président. Le courrier disait : " les nageuses et nageurs "Juniors" inscrits sur le PSQS auront le suivi et l'accompagnement qu'il se doit, conformément à l'engagement de la ligue vis à vis de l'ANS et de la FFN" (annexe 8) Deux mois après quelles mesures ont été prises pour accompagner les nageurs"

Julie Abel ajoute que dans son mail Madame Ferrère ("Mme Ferrère - démarrage de la saison" - cf ordre du jour chapitre 9 alinéa 3) s'inquiète elle aussi à ce propos".

Sur ce point le président répond que le CTS a répondu à Madame Ferrère et "qu'elle a dit OK"

Thierry Goupil reprend la parole. "Nous n'avons plus suffisamment de lignes d'eau à Saint-Paul. Des jeunes qui veulent faire de la natation leur métier ne peuvent plus correctement s'entraîner depuis qu'il y a eu un courrier du président pour dire que le CAF n'existerait pas"

Le courrier en question n'est pas produit en réunion par Thierry Goupil

Il déclare "je désapprouve la décision du président concernant le CAF"

Mahdia Benhamla demande : "tu désapprouves le report de quelques mois du CAF"

Thierry Goupil répond "oui car cette décision entraîne une perte de chance pour les nageurs"

Daniel Savigny intervient : "je dénonce ce comportement, nous avons affaire à un système mafieux". Il ajoute "il y a eu un comportement de sabotage pendant un an"

Thierry Goupil annonce "il n'est pas exclu que des parents portent plainte". Mahdia Benhamla demande quelle serait l'objet de la plainte. "Perte de chance" répondent Julie Abel et Thierry Goupil. Mahdia Benhamla fait remarquer que le délit ou infraction de perte de chance n'existe pas

Le président réfute toute intention de supprimer le CAF et tout écrit de sa part allant dans ce sens. Il indique avoir répondu au président de l'ASEC le vendredi 20 août (annexe 9)

Il ajoute avoir écrit à la mairie et demandé un rendez-vous au directeur de sports de Saint-Paul pour clarifier la perte des créneaux

S'en suit un long débat sur le bien-fondé ou non de la décision de report de quelques mois du CAF annoncé par le président le 5 juillet.

Thierry Goupil et Daniel Savigny s'étonnent que le vote du CA n'ait pas été demandé sur ce point. Ils estiment que cette décision a été prise unilatéralement et l'a contestent formellement.

Mahdia Benhamla demande : "le maintien du CAF a été voté, Saint-Paul comme lieu d'entraînement a été voté, des créneaux ont été demandés et obtenus, un entraîneur a été recruté, tout était en place pour que ça marche, et c'est à ce moment que la moitié des parents dont les enfants ont été retenus n'a plus voulu venir. A quel moment cela a capoté ?"

Julie Abel commente : "c'est toute la question effectivement"

David Pausé remarque : "il a été bien dit dans un CA que le CAF serait maintenu quel que soit le nombre de nageurs"

Le président note qu'il n'a jamais été question de supprimer le CAF.

### **En raison d'un problème de batterie, le trésorier David Pausé, quitte la visioconférence vers 20h45**

Dominique Dervillier, Samuel Idmont et David Pausé notent qu'il est tard et proposent que le report du CAF soit mis aux voix lors du prochain CA

Julie souligne qu'il y a des enfants licenciés ailleurs à Saint-Paul et qu'il faudrait leur donner à eux aussi les moyens de nager en CAF "pourquoi pas à Saint-Denis"

### **Flore Attyase rejoint la visioconférence**

Thierry Goupil dit que la ligue devra acheter à mini bus et qu'elle à l'argent pour le faire. "La ligue a 120.000 euros sur un compte, il faut les utiliser et je le dirais aux nageurs".

Dominique Dervillier : "tous les présidents de clubs assistent aux assemblées générales, l'expert comptable le souligne à chaque fois. Il suffit de lire le bilan"

Thierry Goupil : "certes, mais je suis choqué que cet argent ne soit pas utilisé"

Dominique Dervillier : "il a été utilisé deux années de suite lorsque la ligue a été déficitaire"

Flore Attyasse rappelle qu'elle a deux nageuses inscrites sur liste et qu'elle a obtenu trois labels

Le CA décide de mettre à l'ordre du jour du prochain CA. Le président demande aux membres de faire parvenir leurs proposition de date et d'ordre du jour

### **- ORESSE : AG-4 septembre 2021**

Daniel Savigny indique que le Bureau de la ligue a voté contre la participation du président à l'ORESSE. "Il a du travail à faire à la ligue, il a autre chose à faire que de s'occuper de billets d'avion"

"L'ORESE ce n'est pas seulement ça. Cela fait 30 ans que la ligue participe à la l'ORESE on ne va pas arrêter parce que Monsieur Savigny l'a décidé" remarque Dominique Dervillier

## 10• QUESTIONS DIVERSES

- Daniel Savigny : "proposition d'insérer une clause de révocation aux statuts de la ligue"
- Thierry Goupil : "conséquences suppression CAF"

Renvoyées au prochain CA

L'ordre du jour étant épuisé, le présidente lève la séance à 21h30

**La secrétaire de séance**  
**Mahdia Benhamla**



## ANNEXES

### ANNEXE 1

Le 7 juil. 2021 à 17:36, Franck Schott <[franck.schott@gmail.com](mailto:franck.schott@gmail.com)> a écrit :

Bonjour,

Suite à vos retours je vous fais une synthèse qui sera proposée au prochaine CA de la ligue.

- Pas de remarque sur la **programmation du 4ème trimestre -> proposition validée par l'ETR à soumettre au CA de la ligue être entériné** (cf. calendrier amendé joint)

- Remarques sur les **modalités d'organisation des challenges sprint, 1/2 fond et 4N** : pas favorable à une répartition par niveau. 2 autres propositions ont été faites (rappel ci-dessous). Avis de l'ETR insuffisants (2 pour la proposition 1 et 1 pour la proposition 2, cependant des avis qui allaient plutôt vers l'option 1 en retour du premier mail) -> **le choix entre l'option 1 et 2 sera donc fait par le CA de la ligue.**

*Option 1) Organiser les challenges au niveau régional sur un seul site, cela implique une organisation sur un bassin d'au moins 8 couloirs, et donc les organisateurs seraient l'ASEC et/ou l'ACE (Avis des concernés demandé car ils risquent d'être très sollicités en plus des ITC TC et Championnats 25m, voire MOI ...). De plus, cela implique de limiter les inscriptions au travers une grille de qualif (à minima la grille régionale). Enfin, pour le challenge 1/2 fond il faudra réduire encore plus l'accès compte tenu des durées d'épreuve.*

*Avantages = adversité, émulation, organisation club ... inconvénients = accession limitée, sites limités, organisateurs limités, vie de club*

*Option 2) Organiser par secteur comme les saisons précédentes.*

*Avantages = accession plus large, plusieurs sites, plusieurs organisateurs potentiels, organisation club, vie de club ... inconvénients = adversité, émulation*

Je reste à votre disposition pour toute précision.

Bonne fin de journée et bien à vous.

<Calendrier 2020-2021 dernier trimestre.pdf>

**Franck SCHOTT**  
**CTS natation**  
0692 71 98 39

<Logo-DRAJES.jpg>  
<92C7085C-CA27-4CE6-81D6-132539E31D62[1].png>

Le 1 juil. 2021 à 14:55, Franck Schott <[franck.schott@gmail.com](mailto:franck.schott@gmail.com)> a écrit :

Bonjour à tous,

Comme vous le savez la saison 2020-2021 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

C'est aussi une nouvelle manière d'aborder les prochaines saisons sportives puisque dorénavant elles seront établies sur l'année civile.

En revanche, les licences restent établies sur l'année scolaire, soit fin au 31/08 et reprise de licence à partir du 1er septembre.

Je vous transmets donc en PJ pour avis et remarques une proposition de calendrier sportif pour la fin de saison 2021.

Ce programme doit être présenté en CA de ligue pour validation très prochainement, le cas échéant je vous demande donc de bien vouloir me faire vos retours au plus tard pour mardi prochain 06/07. Aussi, à la demande du président de la ligue pourriez-vous le mettre en copie de vos retours (e-mail en Cc).

À noter, pour la nouveauté, que les challenges seront organisés par niveau de perf, c'est à dire que plusieurs lieux d'organisation devront être définis et les nageurs seront répartis sur chaque site par niveau, ceci afin de favoriser l'adversité.

Je reste à votre disposition pour toute précision.

Bonne fin de journée et bien à vous.

<Calendrier 2020-2021 dernier trimestre-1.pdf>

***Franck SCHOTT***  
***CTS natation***  
*0692 71 98 39*

## ANNEXE 2

### PROLONGATION DU REGIME DE SORTIE DE L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

Afin de faire face aux risques élevés de rebond de l'épidémie de Covid-19 liés au variant Delta, la loi n°2021-1040 du 5 août relative à la gestion de la crise sanitaire, dont la constitutionnalité a été appréciée par le Conseil Constitutionnel, prévoit la **prolongation du régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire**, dont le terme avait initialement été fixé au 30 septembre 2021, ce jusqu'au 15 novembre 2021.

### EXTENSION DU PASS SANITAIRE

Au même titre que le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, le dispositif du pass sanitaire est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021. Son périmètre est étendu à de nombreuses activités de la vie quotidienne (bars, restaurants, etc.), mais aussi et surtout aux activités sportives, incluant la participation aux entraînements et aux compétitions organisées par la FFN ou ses clubs dans des piscines, à certaines conditions mentionnées *infra*.

#### QU'EST-CE QUE LE PASS SANITAIRE ?

Pour rappel, hormis pour les personnes justifiant d'une contre-indication médicale à la vaccination le pass sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- La **vaccination**, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :
  - o 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
  - o 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)
  - o 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection)
- La **preuve d'un test négatif de moins de 72 h pour le « pass sanitaire activités »** ; le délai en vigueur pour la validité des tests est strict au moment de l'entrée sur le site de pratique (pas de flexibilité à 2 ou 3 jours).
- Le **résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois** (pris en compte à date).

#### A QUEL TYPE D'ACTIVITES S'APPLIQUE LE PASS SANITAIRE ?

Ce pass sanitaire s'applique depuis le 21 juillet dernier pour quelque entraînement ou compétition, dès lors que l'établissement recevant du public (ERP) – couvert ou plein air - dispose d'une **capacité d'accueil quotidienne de 50 personnes et plus (et non pas au nombre effectif de personnes présentes en instantané)**, étant entendu que seuls les pratiquants, arbitres et encadrants doivent être inclus dans ce seuil – les gestionnaires, salariés et dirigeants bénévoles en étant par conséquent exclus.

#### A PARTIR DE QUAND S'APPLIQUE LE PASS SANITAIRE ?

Le pass sanitaire sera exigible :

- Pour **les utilisateurs majeurs de l'ERP (public ou adhérents)** dès l'entrée en vigueur de la loi, soit **le 7 août 2021** ;
- Pour **les personnels qui y travaillent à partir du 30 août 2021**. À défaut de présentation de ce pass, leur contrat de travail pourra être suspendu, sans salaire. Une affectation sur un autre poste, sans contact avec le public, pourra leur être proposée. La

possibilité d'un licenciement spécifique pour défaut de pass sanitaire au bout de deux mois, initialement prévue par le gouvernement, a été supprimée par le Sénat.

À l'initiative de l'Assemblée Nationale, un délai supplémentaire a été accordé aux **enfants de 12 à 17 ans**, pour qui le pass ne sera obligatoire qu'à compter du **30 septembre 2021**.

#### QUELLES SONT LES MESURES PRISES POUR FACILITER LA VACCINATION ?

S'agissant en premier lieu des mineurs, pour les tests ou la vaccination contre le Covid des enfants de 12 à 16 ans, l'accord d'un seul parent est nécessaire. Les enfants de plus de 16 ans pourront eux décider seuls de se faire vacciner, sans autorisation parentale.

S'agissant ensuite des salariés, ceux-ci bénéficieront d'une autorisation d'absence pour se rendre aux rendez-vous vaccinaux. Leur employeur pourra aussi leur accorder une autorisation pour accompagner leurs enfants mineurs à la vaccination.

#### QUI EST RESPONSABLE DU CONTROLE DU PASS SANITAIRE ?

La charge du contrôle du pass sanitaire est dévolue aux **exploitants d'établissement d'activités physiques et sportives (EAPS)** – gérants d'ERP voire dirigeants associatifs (quand une piscine est utilisée exclusivement par un club) : ils ont par conséquent pour obligation d'organiser les modalités de contrôle de la détention, par les personnes qui souhaitent accéder à ces activités, des documents justificatifs du pass sanitaire.

#### COMMENT SE DERoule LE CONTROLE DU PASS SANITAIRE ?

Les personnes ou services autorisés à assurer le contrôle de la présentation des documents justificatifs du pass sanitaire ne peuvent connaître la nature de la preuve sanitaire parmi les trois citées ci-dessus – confidentialité des données médicales oblige.

En outre, et surtout, la présentation de documents officiels d'identité afférente à ce contrôle ne pourra être exigée que par des agents des forces de l'ordre.

#### QUELLES SONT LES SANCTIONS PREVUES EN CAS DE NON-RESPECT DU PASS SANITAIRE ?

En cas de non-présentation par l'utilisateur de l'ERP ou d'utilisation frauduleuse d'un pass sanitaire, une amende d'un minimum de 135 euros est prévue.

S'agissant des exploitants d'EAPS, l'absence de contrôle peut engendrer une mise en demeure de se conformer sous vingt-quatre heures pour se conformer à ses obligations, sous peine d'une éventuelle fermeture temporaire de l'EAPS pour sept jours maximum. Cette mesure de fermeture administrative est levée si l'exploitant apporte la preuve de la mise en place des dispositions lui permettant de se conformer auxdites obligations.

Pour toute question relative au pass sanitaire, les services de la Fédération restent à votre entière disposition à l'adresse : [reseau.federal@ffnatation.fr](mailto:reseau.federal@ffnatation.fr).

## ANNEXE 3

1/3

### Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : <ul style="list-style-type: none"><li>- Un schéma vaccinal complet</li><li>- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h</li><li>- Un certificat de rétablissement de la Covid-19</li></ul>
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Il doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).  
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

## ANNEXE 4

### Comité Régional de Natation Compte rendu du Conseil d'Administration Du Jeudi 7 Janvier 2021

Présents : ABEL Julie, ARNAUD Frédéric, BENHAMLA Madhia, BERTSCH Marc, GOUPIL Thierry, IDMONT Samuel, KUYTEN Valérie, PAUSE David, FONTAINE Henri, SAVIGNY Daniel.

Absents : BOIN Jean-Francois, DERVILLIER Dominique,

Excusés : ATTYASSE Flore, FAUBOURG Guilène (procuration)

#### Ordre du jour :

-Validation des demandes de labellisation des clubs

-Venue de Richard Martinez, Directeur natation course de la FFN (du 11 au 15 janvier 2021)

-Debriefing du 31eme Meeting

-Questions diverses

Début : 18H04

Information : Les présidents des clubs reçoivent leurs codes actuellement par courrier. La fédération a envoyé un lien.

**1- Vote du procès-verbal précédent : revoir une erreur sur le montant des pénalités**

**2- Validation des demandes de labellisation des clubs**

Le président expose les différents pré-requis pour obtenir cette labellisation (nombre de licenciés, présence dans différentes instances, projet de développement, bilan de l'association, PV...).

- La Jeanne ne demande pas de labellisation par manque de disponibilité du bassin, le club n'a pas été en mesure de mener ses actions en école de natation.
- Le Club des Nageurs Panonnais demande le Label Développement Apprentissage Option ENF l'avis du CTR : F. SCHOTT encourage de développer le projet de développement. Avis favorable. Voté à l'unanimité.
- Vue Belle Natation a déposé deux dossiers Label Compétition et Label Développement Apprentissage Option ENF ; l'avis du CTR : F. SCHOTT encourage de développer le projet de développement mais a un avis favorable.

Cependant, l'avis est défavorable pour le Label Compétition car le club n'a pas de MSN. Le bureau estime que la formation ne se fait pas à La Réunion donc le comité directeur vote à l'unanimité pour cette labellisation.

- Aquanaute : Développement et Apprentissage ENF et Ecole de natation française ; l'avis du CTR : F. SCHOTT note que leur présence obligatoire aux deux AG n'a pas été respectée (le comité directeur précise qu'une procuration ne doit pas être donnée à un autre club) et le bilan financier n'a pas été fourni. Avis défavorable.
- CNPO demande le Label Développement Apprentissage Option ENF l'avis du CTR : F. SCHOTT est favorable. Voté à l'unanimité.
- Sirène de l'Ouest demande trois dossiers de labellisation : Natation artistique?????????????????. L'avis du CTR : F. SCHOTT bilan financier illisible. Avis défavorable. Voté à l'unanimité.
- SynchroNord : l'avis du CTR : F. SCHOTT Avis favorable mais le comité directeur note que leur présence obligatoire aux deux AG n'a pas été respectée.
- ASEC demande ?????????????????? l'avis du CTR : F. SCHOTT est favorable mais il faut obtenir les objectifs à atteindre. Il faut absolument que le club fasse l'effort de licencier l'ensemble de ses adhérents. Pour le Label Développement Apprentissage Option ENF. L'avis est favorable. Voté à l'unanimité
- NSDR a déposé 5 dossiers : Label Développement Apprentissage Option ENF : l'avis du CTR : F. SCHOTT est favorable. Voté à l'unanimité ; Label Développement apprentissage, Eveil aquatique : l'avis du CTR : F. SCHOTT est favorable. Localement il n'y a pas de formation BF. Voté à l'unanimité. Label Natation course : l'avis du CTR : F. SCHOTT est favorable. Voté à l'unanimité. Pour le Label Nager, forme et bien être l'avis du CTR : F. SCHOTT est défavorable. Voté à l'unanimité. Pour le Label Natation, course : l'avis du CTR : F. SCHOTT est défavorable. Voté à l'unanimité.

### **3- Venue de Richard Martinez, Directeur natation course de la FFN (du 11 au 15 janvier 2021)**

A ce jour, trois personnes vont encadrer les enfants durant ce stage : Julie ABEL, Henri FONTAINE, Frédéric TRINEZ. Deux véhicules sont loués. Comme c'est la Ligue qui organise, ce serait bien que des membres du comité directeur participent.

Lundi 11 janvier 2021 : ?

Mardi 12 janvier 2021 : ?

Mercredi 13 janvier 2021 : Julie ABEL et Frederic TRINEZ

Jeudi 14 janvier 2021 : Daniel SAVIGNY

Vendredi 15 janvier 2021 : Julie ABEL

Intervention de Marc BERTSCH : notre CTR a les compétences pour former les entraîneurs. Mais c'est la Fédération qui organise cette venue à la demande des entraîneurs. Le dernier ETR était avant le confinement. Remarque de Daniel SAVIGNY : les fiches de présence aux ETR devraient être remontées au président des différents clubs afin de suivre la participation des éducateurs respectifs par les responsables des clubs. Thierry GOUPIL demande le détail du budget de ce stage.

### **4- Debriefing MEETING des 19 / 20 / 21 décembre 2020**

La Jeanne NAT s'est occupée à 90% de cette organisation. Absence quasi totale de la Ligue à déplorer. Le déplacement sur deux sites du matériel en 15 jours a été très lourd à gérer. Le meeting doit se préparer dès le mois de Mai selon Samuel IDMONT. Grosse implication de la municipalité pour démonter et débarrasser le matériel.

Bilan très positif.

## 5- Questions diverses

Problème sur le chronomètre : Est ce qu'on ne déplace pas les compétitions au NDSR jusqu'à Avril 2021 et ensuite la Jeanne récupère les autres compétitions? Problème : demande de réservation de piscine ; si le matériel n'arrive pas dans les temps, décaler la fin des compétitions.

Qui veut prendre la formation des officiels?

Qui s'occupe de communiquer sur le site de la Ligue?

Intervention de Thierry GOUPIL : Concernant les compétitions COVID, par rapport au fonctionnement normal, on a eu des dépenses supplémentaires (gel, marquage...380€ sur les trois compétitions), est ce que c'est pris en charge par la Ligue ou le club?

Même remarque pour LA JEANNE : achat de bouteilles d'eau, café....

Samuel IDMONT dit qu'à la fin de l'année, la Ligue reverse une somme pour les dépenses engagées par les clubs. Une subvention exceptionnelle devrait arriver selon le directeur.

La prochaine compétition de Janvier 2021 n'aura pas lieu à Vue Belle mais à la Possession.

Daniel SAVIGNY propose une réunion de bureau élargi (Bureau + Adjoints pour que chacun prenne des missions) Vendredi 15 janvier 2021 à partir de 18H à la Possession.

Pour le CROS, il faudrait une femme sur une nouvelle liste pour la parité. FAUBOURG Guilène y était déjà. Donc le comité directeur est d'accord pour qu'elle y reste.

Fin de la réunion : 20h40

Valérie KUYTEN  
Secrétariat général

Demander à Caroline les coordonnées de chaque membre du comité.

Je dois d'abord envoyer aux membres le PV, correction puis envoi à Caroline.

Déterminer les fiches de mission

## ANNEXE 5

**valerie kuyten Mathilde** <[valeriekuyten@gmail.com](mailto:valeriekuyten@gmail.com)> jeu. 24 juin 22:28

À CRN-Caroline, Daniel, David, Dominique, Frédéric, Henri, Julie, LNR, moi, Marc, Samuel, Thierry, flore

Bonsoir à tous,

A l'issue du CA de ce soir, je pose ma démission en tant que secrétaire de la Ligue de natation.

Cela fait un moment que je trouve l'atmosphère anxiogène et je me rends compte que nous ne travaillons pas de manière constructive, selon moi, et depuis ce soir, dans la confiance. Je trouve que tout est confus, obscur, brouillon, ambigu...

De plus, j'ai trouvé extraordinaire le fait que je n'ai été informée du problème soulevé, à savoir la divulgation du compte-rendu à l'ASEC que ce soir et non en amont de notre rencontre...

J'en prends l'entière responsabilité et je pense avoir compris d'où vient le problème. Je me me ferai pas hara-kiri mais j'agis donc plutôt comme Jospin .....

Je vous souhaite bien du courage pour les trois années à venir....

Cordialement  
Valérie KUYTEN

## ANNEXE 6

**Marc BERTSCH** <mabertsch@wanadoo.fr> ven. 25 juin 10:49

À Dominique, moi, flore, Frédéric, David, Daniel, Henri, valerie, Julie, LNR, CRN-Caroline, Samuel, Thierry, Franck

Bonjour tout le monde

N'étant pas présent hier soir et à la lecture du mail de Valérie, je présente ma démission de la fonction de secrétaire adjoint, n'ayant pas, en ce moment, le temps d'exercer cette mission à temps plein. Avec mes regrets

Cordialement

Marc Bertsch

## ANNEXE 7

**De :** ASEC NATATION ASSOCIATION <[asec.natation.direction@gmail.com](mailto:asec.natation.direction@gmail.com)>

**Envoyé :** dimanche 15 août 2021 16:40

**À :** Caroline-CRNREUNION <[c-r-n@orange.fr](mailto:c-r-n@orange.fr)>

**Cc :** [reunion@franceolympique.com](mailto:reunion@franceolympique.com)

**Objet :** asec/ligue réunionnaise de natation

a l'attention de Monsieur Henri Fontaine président de la ligue de natation de la Réunion,

Double a Monsieur Claude Villendeuil président du Cros Réunion,

Monsieur le président,

vous avez choisi de ne pas ouvrir cette année le Centre d'Accession et de Formation Natation de la Réunion, contre l'avis de Franck Schott CTS et en opposition avec les décisions du comité directeur de la ligue Réunionnaise de Natation.

Les conséquences immédiates pour le club Asec Natation , sont la suppression des créneaux piscine précédemment attribués au CAF, ce qui rend impossible l'entraînement de nos compétiteurs constitutifs du collectif junior.

pour mémoire dans ce collectif 9 nageurs étaient présents aux championnats de France dont la majorité ont fait des finales.

Nans Mazellier 17 ans, double champion de France 2021 50m et 100m nage libre, sélectionné aux mondiaux juniors de natation, il est présélectionné olympique 2024.

Milan Lariviere, champion de France 2021 de triathlon junior, s'entraîne en natation a l'asec.

si le problème n'est pas réglé, Nans Mazellier partira a Marseille pour la rentrée scolaire début septembre 2021, comme nous l' a annoncé son père. il va de soit que le CN Marseille est ravi de récupérer un nageur de ce niveau .

il s'agirait alors d'une contrainte majeure pour cette famille, d'une perte importante pour l'Asec Natation et pour toute la natation Réunionnaise.

le rôle d'un président de ligue de natation, est de soutenir les clubs et la natation, et pas d'y porter atteinte. c'est pourquoi nous vous demandons, conformément a vos engagements ( mail joint du 05 juillet 2021) de prendre les mesures nécessaires pour rétablir les créneaux piscine précédemment attribués au CAF par la mairie de Saint Paul, afin que le collectif junior natation puisse continuer a s'entraîner.

De même , nous vous demandons de signer le plus rapidement possible la convention passée avec le rectorat, qui permettra aux nageurs de bénéficier des memes aménagements d'horaire et du même soutien scolaire que l'année dernière.

veuillez croire Monsieur le président, a l'expression de nos sentiments respectueux.

Laurent Bordier

président | ASEC Natation St Paul La Réunion

site: [asecnatation.comiti-sport.fr](http://asecnatation.comiti-sport.fr)

email: [asec.natation.direction@gmail.com](mailto:asec.natation.direction@gmail.com)

## ANNEXE 8

Le 5 juil. 2021 à 10:48, RAF-Ligue de Natation de La Réunion <[c-r-n@orange.fr](mailto:c-r-n@orange.fr)> a écrit :

Bonjour,

Pour faire suite à l'entrevue avec Franck SCHOTT, durant laquelle il vous avait exposé une option d'organisation pour le projet d'une structure régionale, je vous informe que celle-ci a été rejetée.

En raison de tous les problèmes que cela a engendrés **la mise en place d'une éventuelle structure régionale de ligue (CAF) sera différée de quelques mois**. En conséquence, au cours de cette période les nageuses et nageurs du collectif Juniors continueront à être encadrés dans leur club.

**Pour autant, les nageuses et nageurs "Juniors" inscrits sur le PSQS auront le suivi et l'accompagnement qu'il se doit, conformément à l'engagement de la ligue vis à vis de l'ANS et de la FFN.**

Les conditions d'entraînement pour les nageurs inscrits au PSQS seront maintenues dans les mêmes conditions.

La recherche de conditions optimales d'entraînement devra être poursuivie en soutien avec la ligue.

Les actions de stage extérieurs ou autres poursuivant ce même objectif d'efficacité sur l'entraînement seront soutenues par la ligue pour chaque nageuse et nageur "Juniors" du PSQS selon des critères d'investissement et de performance durant la saison.

Bien cordialement.

*Henri FONTAINE*  
*Président*

### **LIGUE DE NATATION DE LA REUNION**

<LIGUE REUNION.jpg> Maison Régionale des Sports 20 Route Philibert TSIRANANA

97490 SAINTE CLOTILDE  
02.62.41.20.7  
[c-r-n@orange.fr](mailto:c-r-n@orange.fr)

<http://lareunion.ffnatation.fr>

## ANNEXE 9



Ste Clotilde, le 20 août 2021

Club de l'ASEC ST PAUL  
Monsieur le Président

Réf.: HF/08-2021

Objet : votre courriel du 15 août 2021

Monsieur le Président,

En réponse à votre courriel sus-cité et comme évoqué dans mon mail du 05/07/2021, la mise en place de la structure régionale de ligue « CAF » a été différée et non supprimée.

En effet, la Ligue s'est engagée à accompagner les nageurs inscrits sur le PSQS, à ce propos, un travail est en cours avec la mairie de St Paul pour trouver une entente concernant les créneaux attribués aux nageurs PSQS.

Ce point sera abordé au prochain conseil d'administration de la Ligue prévu ce jeudi 26 août 2021 afin de trouver une solution pour les nageurs. Il serait fort regrettable qu'un nageur comme Nans Mazellier qui fait la fierté de la Réunion soit obligé de quitter le département.

Par ailleurs, la convention dont vous faites référence a été renvoyée signée le 18/08/2021.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations sportives.

Le Président,

  
LIGUE DE NATATION DE LA REUNION  
Maison Régionale des Sports  
-20 Route Philibert Tsiranana  
97490 SAINTE-CLOTILDE  
Tél : 0262 41 20 78

Copie : -Président du CROS  
-Adjoint au sport de la mairie de St Paul

---

### Ligue de Natation de la Réunion

Maison Régionale des Sports – 20 route Philibert Tsiranana, 97490 Ste Clotilde  
Tel : 02.62.41.20.78 – Mail : [c-r-n@orange.fr](mailto:c-r-n@orange.fr)  
<http://lareunion.ffnatation.fr/>

